

commandant une amnistie générale pour tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection du Nord-Ouest, à l'exception de Riel et de Lépine qui étaient condamnés à cinq ans de bannissement.

C'était tout ce que Mackenzie avait pu faire accepter par les libéraux de la province d'Ontario et des autres provinces anglaises, qui étaient fort effrayés de l'agitation produite par cette question.

Ce règlement fut repoussé par les conservateurs anglais, qui dénonçaient comme un crime tout compromis, et par les conservateurs canadiens-français, qui réclamaient l'amnistie complète. Les anciens ministres et leurs amis étaient naturellement heureux de profiter des circonstances pour embarrasser le gouvernement. Laurier prit la parole.

Il reprocha, en termes amers, aux membres de l'ancien gouvernement, d'avoir poussé les Métis à la révolte en refusant d'écouter leurs plaintes et de n'avoir pas maintenant le courage de reconnaître les promesses qu'ils leur avaient faites pour les engager à mettre bas les armes. Il dénonça aussi le fanatisme lamentable qui aveuglait certains hommes et les rendait sourds à la voix de la justice.

"La question serait réglée immédiatement et pour toujours, dit-il, si on la décidait dans un esprit de conciliation, mais elle reviendra inévitablement sur le tapis si l'on a recours à des mesures de rigueur, si l'on applique les principes d'une justice mal entendue; car il est un fait que l'histoire du monde établit d'une manière incontestable, — c'est que les délits politiques doivent tôt ou tard être pardonnés...

"Le parti libéral de Québec ne fait pas de cette affaire une question de race ou de religion, mais il l'envisage simplement comme une question de justice. Pour ma part, je regrette qu'il faille si souvent rappeler à la Chambre que notre nation est composée d'individus de différentes